

Divulgation d'adresse domicile

Par vivia, le 29/06/2015 à 09:12

Bonjour

J'ai une sœur qui a hébergé Maman depuis 8 ans chez elle et moi depuis 8 ans je n'ai plus eu de contact avec maman!!!!maman est décédé le 13 février....

Maman est rentrée à l'hôpital au mois de décembre 2014 est n'en est plus sortie jusqu'à sa mort les hôpitaux lui ont réclamé des honoraires de son vivant... si j'ai bien compris le courrier reçu , ma sœur n'a jamais donnée les papiers nécessaire pour les remboursements de mutuelle. Les organismes se manifestent encore donc ma sœur reçoit les courriers qui elle les renvoi aux organismes en divulgant mon adresse...je ne suis pas au courant de rien du tout.. j'aimerai savoir qu'elle sont mes droits vis à vis de ma sœur.

Merci

Me Lenne